

20 janvier 1838

Guillaume Le m Bourgain
aup.^r Jean Maubert
D'armignier et de
St Germain

Reçu	6	60
6	1	60
monte	9	"
up on	9	"
Rest	"	50
	16.	70

20 Janvier 1838.



Quittance



Pardevant *casimir*
Girard, notaire, résidant à Verteuil,
canton et arrondissement de Pouffec,
Département de la Charente, et son
collègue Soussignés.

Iut Présent.

Monsieur Jean Bourgoin,
huissier, demeurant à Pouffec,
agissant au nom et en qualité de
mandataire de monsieur Paul Em.

Delavergne, notaire honoraire, demeurant à la Rochelle, suivant procuration
recue M^{re} Gaudin et son collègue,
notaires à la Rochelle le vingt neuf
février mil huit cent trente six, enregistrée,
le brevet de laquelle est demeuré annexé
à la minute de l'acte contenant
quittance par le même au Sieur Diard
recu Girard, l'un des notaires soussignés
et son collègue le dix neuf mars mil
huit cent trente six, enregistré.

Reconnait avoir reçu à l'instant
Avec lui-même, de Sieur Jean Maubert



propriétaire demeurant au village
de l'armigère commune de Saint
Gervais.

La somme de Onze cent quatre
vingt sept francs dont mille
cinquante francs montant du
principal dû au dit sieur de la vergne
en sa qualité de cessionnaire d'une
créance résultant du traité de
remplacement passé entre le sieur
Maurice et Sébastien Baroussaud fils
recu Martin Lacombe notaire à
Montaill et son collègue le huit janvier
mil huit cent trente quatre, enregistré,
et les cent trente sept francs restant
pour les intérêts qui en courent
jusqu'aux divers paiements qui en
ont été faits, pourquoi le dit sieur
Bourgoin au dit nom en consent
bonne et définitive quittance, ledit
acte de cession au rapport de
Maitre Gaudin notaire à la
Rochele en date du cinq juin
mil huit cent trente quatre, enregistré
et dûment signifié.

— Dont acte, fait et

passé à Rouffec, en l'étude de Maître
Bourgoïn, le vingt Janvier mil huit
cent trente huit, lecture faite au
comparant il a signé avec les
Notaires.

La minute est signée,
Bourgoïn, huissier, Sinoteau puiné
notaire et Girard notaire.

Qu Bas est Ecrin.

Enregistré à Rouffec le vingt neuf
Janvier mil huit cent trente huit, folio
cent quatre vingt dix verso
première, reçu six francs. De
soixante Centimes Signé Verdier

Placet de la Procuration sus mentionnée qui est
à l'effet des présentes.

Don Exposition
Girard

no 2